

Mont-Laurier, le 18 octobre 2023

## RAPPEL AUX PARENTS

Avec l'arrivée de l'hiver, le *Service du transport* tient à vous rappeler quelques règles du *Règlement de l'élève voyageur* :

### Il est de la responsabilité du parent :

- D'accompagner son enfant au lieu d'embarquement et de l'accueillir au lieu de débarquement le soir, s'il est d'âge préscolaire;
- D'assurer la sécurité de son enfant entre le point d'embarquement/débarquement et le transport;
- En cas de suspension des cours, de se tenir informé en écoutant CFLO, en regardant sur le site Internet du CSSHL ou encore, en allant sur le Facebook du CSSHL.

[En savoir plus sur les fermetures en cas d'intempéries.](#)

**Le conducteur ou la conductrice** va s'assurer que l'enfant est rendu en lieu sûr (ex. l'entrée privée de la maison) avant de redémarrer, il y a également certains enfants qui sont débarqués à un arrêt qui n'est pas nécessairement à la maison.

Lorsqu'il s'agit d'un élève de la maternelle, il doit y avoir un parent pour accueillir l'enfant au débarquement. Le conducteur pourrait retourner l'enfant au service de garde de l'école si personne n'est présent pour l'accueillir, puisque c'est la **responsabilité du parent d'être présent au débarquement de l'autobus.**

Merci de votre collaboration,

*Le Service du transport*

